Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260420-2026_04_36-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET (22570)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 20 avril 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le vingt avril deux mille vingt-six
A dix-huit heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
04/04/2026

Date d'affichage
04/04/2026

Numéro de la Délibération :
2026-04-36

Présents :
Mmes Armelle AMAT, Sylviane AYMÉ, Isabelle JUGÉ, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY, Cynthia QUÉRO.

M. Blaise BLEUNVEN, Sébastien L'HERMITE, Cyril LE FUR, Victor LE NAGARD, Raoul RIOU, Alain TRUBUIL Ludovic VICENT.

Absents : Pablo ROUILLÉ, Sylvain BOSCHAT

Absent(e)s excusé(e)s : Antoine STEVENS a donné pouvoir à Raoul RIOU, Anaïs BIDAULT a donné pouvoir à Isabelle JUGÉ, Germaine MURZEAU-COBETTO a donné pouvoir à Sylviane AYMÉ

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Subvention exceptionnelle Amicale Laïque de Laniscat

Le maire explique à l'assemblée que les élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école de Laniscat vont partir en voyage scolaire à Paris, du 3 au 5 juin. Au programme de ce séjour, il est prévu que les élèves présentent leur travail lors de la cérémonie des Petits Molières au Théâtre Mogador. Ils en profiteront également pour effectuer des visites culturelles (Notre Dame, bateaux-mouches…).

Le coût du voyage est de 5 575.40 € pour 12 élèves et 3 accompagnants adultes. La participation demandée aux familles est de 15 € par enfant soit 180 €. Le reste est à la charge de l'Amicale Laïque ; c'est pourquoi elle sollicite une subvention exceptionnelle à la mairie.

Le maire propose de verser une subvention de 1860 € à l'Amicale Laïque.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 1860 € à l'Amicale Laïque de Laniscat pour le voyage scolaire à Paris.

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY
MAIRIE DE BON REPOS SUR BLAVET 22570	